

Entreprendre avant tout !

Le nombre de créations d'entreprise en France en 2009 est en hausse de plus de 75 % par rapport aux douze mois précédents pour atteindre un niveau record avec 580 200 créations.

C'est toutefois le nouveau régime d'auto-entrepreneur qui, avec 320 000 créations, explique seul cette augmentation observée dans pratiquement tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions. En dehors de ce nouveau régime – et après sept ans de hausse – le nombre de créations diminue fortement dans tous les secteurs d'activité, à l'exception de l'industrie.

Quel que soit le choix de statut, ce nouvel élan du nombre

de créateurs, cette envie d'agir, d'entreprendre, je ne veux pas la laisser en jachère.

Beaucoup reste à faire.

Les jeunes créateurs, et encore plus les auto-entrepreneurs, souffrent de handicaps structurels.

Souvent peu préparés, mal formés et isolés, ils ont besoin que nous, CCI et acteurs de l'accompagnement, agissions au plus vite afin de les former et de les sensibiliser aux "gestes qui sauvent".

Accompagnés de l'ensemble de nos partenaires du réseau Entreprendre en France, nous venons de décider de l'organisation en juin prochain du 8^e forum de la Création-reprise et de la jeune entreprise.

Nous souhaitons faire de ce forum une agora au service

de la préparation des futurs chefs d'entreprise, mais aussi et surtout, un lieu ouvert aux jeunes créateurs des vingt-quatre derniers mois afin de les doter des atouts nécessaires à la survie de leur entreprise.

L'Auvergne rentre dans une période où chaque création aboutie, chaque transmission réussie, chaque reprise d'entreprise accomplie, chaque entreprise sauvée, comptera plus qu'ailleurs.

Nous devons continuer, malgré la crise, à unir toutes nos forces pour aider à l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs.

C'est un enjeu crucial.

C'est un combat pour lequel je mobilise toute l'énergie de l'institution consulaire.



Isidore FARTARIA
Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie
de Clermont-Ferrand / Issoire

Retrouvez l'ensemble des éditoriaux et les positions défendues par la CCI sur le site www.clermont-fd.cci.fr

CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE

Quelle aide financière pour vous aider à démarrer votre projet ? Réponse à la CCI !

Il existe un certain nombre d'aides financières à la création/reprise d'entreprise et ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver ! A la CCI, le conseiller création, au travers d'un dispositif d'accompagnement structuré et individualisé, saura vous orienter vers la solution de financement adaptée à votre projet.

Vous avez un projet de création/reprise d'entreprise ? Surtout ne partez pas seul, faites-vous accompagner ! Porte d'entrée naturelle de la création d'entreprise, la CCI vous accueille dans son Espace Entreprendre.

■ **Première étape : le Pôle Entreprendre** où, grâce à un accueil personnalisé, un espace d'informations dédiées et une demi-journée d'information, vous approchez la méthodologie de la création/reprise d'entreprise et ferez le point sur votre projet.

■ **Deuxième étape : le service Création** où un conseiller vous aidera à vérifier la viabilité de votre projet et à mettre en œuvre les éléments nécessaires à sa concrétisation : analyses comptable et financière, dossiers de demande d'aides financières, choix de la structure juridique, fiscale et sociale, en s'appuyant sur les compétences du réseau d'experts de la CCI.

■ **Troisième étape : le Centre de Formalité des Entreprises** où vous immatriculez votre entreprise en une seule formalité. Une fois immatriculé, la CCI ne vous lâche pas pour autant et met à votre disposition un suivi personnalisé sur les trois premières années.



L'équipe de l'Espace Entreprendre de votre CCI vous accompagne pas à pas dans la concrétisation de votre projet, de la formalisation et la validation de l'idée à l'immatriculation de l'entreprise et au suivi post-crétion.

Les principales aides à la création/reprise d'entreprise

■ **Plateformes d'initiative.** L'objectif des plateformes d'initiative est d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprise en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur projet via un prêt d'honneur (de 3 000 à 15 000 euros), en les appuyant dans le montage de leur dossier et en les accompagnant

jusqu'à la réussite économique de leur projet.

■ **ACCRE.** L'Aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise consiste en une exonération de charges sociales pendant un an. Les bénéficiaires doivent créer ou reprendre une entreprise, quel que soit son secteur d'activité, sous forme d'entreprise individuelle ou de société, et en exercer effectivement le contrôle.

■ **Dispositif NACRE.** Le Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise s'adresse principalement aux demandeurs d'emploi. Il s'agit d'un dispositif global ayant pour objectif de donner aux porteurs de projet le maximum de chances de réussite.

Des organismes, labellisés et conventionnés par l'Etat, accompagnent le créateur sur trois phases : montage du dossier, recherche de financement et suivi post-crétion pendant trois ans.

Par ailleurs, dans le cadre de ce dispositif, le porteur de projet peut bénéficier de financements pour des expertises externes.

■ **ARCE.** Cette aide de Pôle Emploi concerne les demandeurs d'emploi indemnisés créant ou reprenant une entreprise. Ils peuvent bénéficier de la moitié du reliquat de leurs droits à l'assurance chômage sous forme de capital.

■ **Pôle Entreprendre**
Clermont :
Emmanuelle Dumas, 04 73 43 43 05
Dolorès Dos Santos, 04 73 43 43 16
Issoire :
Françoise Vidal, 04 73 89 78 20
pole.entreprendre@clermont-fd.cci.fr

Agenda

➤ **Samedi 6 mars,**
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Portes ouvertes à l'Institut des Métiers

La formation en alternance vous intéresse ? Profitez de la journée "portes ouvertes" pour découvrir cet établissement qui forme près de 2 000 apprentis chaque année :

- présentation des équipements techniques, identiques à ceux des entreprises ;
- atelier CV ;
- informations pratiques (hébergement, transports...);
- stand consacré à la formation continue pour les adultes salariés ou demandeurs d'emploi.

EN SAVOIR +

Institut des Métiers
Rue du Château des Vergnes
Clermont-Ferrand
04 73 23 60 00 - www.idm63.com

➤ **Judi 18 mars,**
à partir de 14 h - CCI Lavoisier

Comment financer votre projet de création/reprise d'entreprise avec NACRE

Rencontre d'information sur le dispositif Nacre, organisée par la CCI et Pôle Emploi, à l'intention des demandeurs d'emploi, avec la participation d'Auvergne Active, les plateformes d'initiative, la Boutique de gestion et l'Adie.

EN SAVOIR +

Service Création, 04 73 43 43 13
creation@clermont-fd.cci.fr

PETIT DEJEUNER de la création

Développer son entreprise en surfant sur les nouveaux comportements des clients

Deuxième rencontre du cycle "Sortir de la crise", cette table ronde, animée par Frédéric Coureau, réunira :

- des experts : Sabrina Gasser, chargée de communication à l'INRA ; Pascale Borel, professeur de marketing au Groupe ESC Clermont ;
- des témoins : Jérôme Besson, Noreva ; Bernard Echalié, ABC Auvergne Loire Bio Combustible et Roland Gibert, Cruzilles.

Porteurs de projets, jeunes créateurs, venez découvrir les témoignages d'autres créateurs et partager les conseils d'experts :

Judi 18 mars 2010
de 8 h à 10 h - ESC Clermont.

➤ Inscription : Prémalliance
Florence Nicolas, 04 73 43 05 12
f.nicolas@premalliance.com

"Il est indispensable d'avoir un avis extérieur sur son projet !"

Marlène Estorgues, Sintec



Après une période de chômage, Marlène Estorgues intègre Sintec, un bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie pour le bâtiment et l'industrie, dans la perspective d'une reprise. « Reprendre une entreprise est une décision éminemment importante ! Pour moi, il était indispensable d'avoir un avis extérieur et professionnel

sur l'entreprise. J'ai alors tout naturellement pris contact avec le conseiller de la CCI. Ensemble nous avons analysé la viabilité du projet, puis il m'a accompagné dans le montage du dossier à travers le dispositif NACRE et il m'a aidé à trouver le financement nécessaire pour boucler mon projet, en l'occurrence Clermont Agglo Initiative. Cet accompagnement est précieux, il sécurise et ouvre des portes ! »

"Ça nous oblige à nous poser les bonnes questions !"

Frédéric Sabier, AIMR Thermique

Frédéric Sabier a créé AIMR Thermique, une entreprise de négoce et conseil en matériel électro-thermique, en juillet 2009. « J'ai pris cette décision alors que j'étais demandeur d'emploi. A l'occasion du forum de la création d'entreprise organisé par la CCI, j'ai pris contact, notamment, avec le conseiller à la création qui m'a accompagné tout au long de ma démarche, de la maturation du projet à la recherche de financement. J'ai ainsi pu bénéficier du dispositif ACCRE et d'un prêt d'honneur de Clermont Agglo Initiative. Cet accompagnement par un spécialiste est très sécurisant et permet de constituer un dossier solide, qui tient la route face aux banquiers. Il nous oblige à nous poser les bonnes questions et à tout mettre à plat. C'est totalement bénéfique et à mon avis incontournable ! »

